

**COMM CIRC 07/43 SC CIRC 07/14** 

Lundi, 23 Avril 2007

## Rapports d'activités des Membres

**Téléphone**: +61 3 6210 1111 **Fax**: +61 3 6224 8744 **Courriel**: ccamlr@ccamlr.org

Web: ccamlr.org

PO Box 213, North Hobart, Tasmania 7002 Australia 181 Macquarie Street, Hobart, Tasmania 7000 Australia

Phone: (61) 3 6210 1111 Fax: (61) 3 6224 8744 Email: ccamlr@ccamlr.org



## CCAMLR PO BOX 213 NORTH HOBART, TASMANIA 7002 AUSTRALIA 181 MACQUARIE STREET, HOBART, TASMANIA 7000 AUSTRALIA Website: www.ccamlr.org

### À TOUS LES MEMBRES DE LA COMMISSION ET DU COMITÉ SCIENTIFIQUE

COMM CIRC 07/43 SC CIRC 07/14 Hobart, le 23 avril 2007

### Rapports d'activités des Membres

Suite aux discussions lors des XXIV<sup>e</sup> et XXV<sup>e</sup> réunions de la CCAMLR, la Commission a décidé de ne pas abandonner la soumission des rapports d'activités des Membres. Elle a également mandaté le secrétariat pour élaborer un formulaire type pour ces rapports (CCAMLR-XXV, paragraphe 3.7). En l'absence d'autres indications, le secrétariat joint à la présente les directives applicables à ces rapports en 2005. Il serait bon que les Membres fassent parvenir avant le 31 mai 2007 leurs commentaires sur l'applicabilité de ces directives, ou sur une adaptation de celles-ci, pour les prochaines soumissions. En l'absence de commentaires, ce sont les directives ci-jointes qui seront utilisées lorsqu'il sera rappelé aux Membres de soumettre leur rapport d'activités.

D.G.M. Miller Secrétaire exécutif

P.J.

## RAPPORTS D'ACTIVITÉS DES MEMBRES DANS LA ZONE DE LA CONVENTION

Les Membres sont priés de présenter ces rapports dans le but de :

- i) tenir la Commission et le Comité scientifique au courant, de manière concise, de l'ampleur et de la diversité des activités entreprises chaque année par chacun des Membres en soutien des objectifs de la Convention et, en particulier, de l'application des décisions prises par la Commission et le Comité scientifique;
- ii) diffuser largement les activités susmentionnées de la CCAMLR en plaçant ces rapports sur une page d'accès public du site Web de la CCAMLR.

Les Rapports d'activités des Membres doivent couvrir la période d'intersession depuis la dernière réunion de la Commission et comporter des informations\* générales sur les questions suivantes :

#### 1. Activités liées à la pêche :

- a) activités de pêche réalisées, secteurs et époques, ainsi que capture totale par espèce et informations sur les projets de pêche de l'année à venir ;
- b) participation au Système international d'observation scientifique (nombre d'observateurs, type de pêche et secteurs couverts).

#### 2. Application et mise en vigueur :

- a) avis sur les procédures juridiques ou administratives en place permettant la mise en vigueur annuelle des mesures de conservation de la CCAMLR;
- b) participation au Système de contrôle de la CCAMLR, y compris nombre de contrôleurs nommés et de navires contrôlés ;

Les données collectées lors de ces activités ne doivent pas être déclarées dans les Rapports d'activités des Membres, mais soumises séparément au secrétariat sous le format requis.

c) démarches diplomatiques d'envergure visant à améliorer la coopération avec les parties non contractantes.

## 3. Activités de recherche sur la faune et la flore marines et Programme de contrôle de l'écosystème de la CCAMLR :

- a) campagnes de recherche et programmes d'étude entrepris, par thème, par espèce et par région;
- b) campagnes et programmes de recherche menés en coopération avec d'autres Membres de la CCAMLR;
- c) participation au Système international d'observation scientifique de la CCAMLR, notamment quant au nombre de contrôleurs nommés et placés.

# 4. Activités de recherche sur l'évaluation et la prévention de la mortalité accidentelle de la faune et la flore marines de l'Antarctique :

- a) recherche sur l'évaluation des niveaux de pollution par des débris marins dans la zone de la Convention et de l'impact sur la faune et la flore marines de l'Antarctique;
- b) recherche sur la réduction et la prévention de la capture accidentelle d'oiseaux de mer et de mammifères marins dans les opérations de pêche;
- c) liste des campagnes d'évaluation des débris marins échoués ayant été effectuées.
- 5. Autres activités qui n'auraient pas encore été mentionnées, mises en œuvre conformément aux décisions et aux recommandations de la Commission et du Comité scientifique.